

Campagne « Des services publics pour le progrès social »

Thème n° 1 : Service public et développement humain durable

FICHE - OUTIL 1-B

SERVICE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

La CGT a fait du développement humain durable l'un des axes essentiels de son dernier congrès. Le développement humain durable repose sur trois piliers : économie, social et environnement. L'objectif est d'imaginer un mode d'organisation sociale où ces trois piliers n'entrent pas en concurrence mais au contraire interagissent harmonieusement pour permettre ce développement humain durable pour lequel nous militons.

Lier services publics et environnement constitue un enjeu pour deux raisons :

1. les services publics sont essentiels à une politique environnementale ambitieuse, tout en étant un atout économique irremplaçable et facteur de cohésion sociale. Quelques pistes de réflexion :

- le mode d'organisation des transports, quantitativement et qualitativement, est un levier déterminant dans la lutte contre l'émission des gaz à effet de serre :
- * le développement des transports collectifs : l'aspiration à choisir ce type de transports au détriment de la voiture particulière est partagée par nombre de salariés. Cela nécessite une réelle volonté d'organiser et

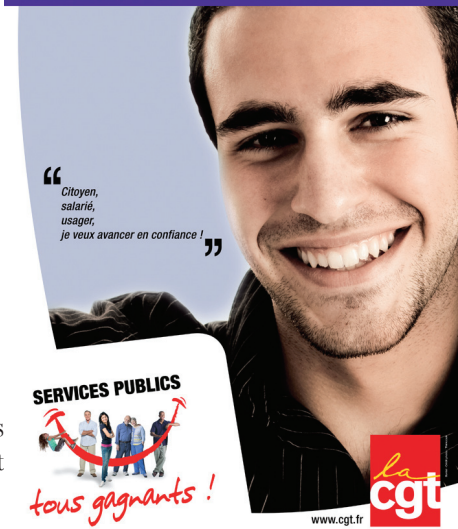
développer les transports collectifs pour qu'ils répondent aux besoins des salariés et citoyens. Cela passe aussi par de réels moyens donnés aux entreprises de transports publics. Les plans de déplacements urbains ou d'entreprises sont autant d'occasion pour la CGT de porter nos exigences en matière de déplacement,

* le transport de marchandise : rebâtir un service public de transport de marchandise, à partir de l'activité « fret » de la SnCF, est essentiel pour combattre le « tout routier » et promouvoir au contraire le mode ferroviaire ;

- L'énergie : sécurité, réponse aux besoins, égalité d'accès, investissement dans la recherche pour promouvoir d'autres sources d'énergie, sont autant de raisons pour affirmer que l'énergie doit pouvoir échapper aux logiques concurrentielles ;
- l'eau n'est pas une marchandise ! Ce slogan, la CGT le reprend à son compte : le droit et l'accès à une eau de qualité,

partout, et dans de justes conditions tarifaires est un véritable impératif ;

- urbanisme et logement : le Grenelle de l'environnement porte des exigences en matière de politique d'aménagement de l'espace, de construction de l'habitat et de rénovation, dont l'isolement. Le logement social doit, bien entendu, répondre aussi à cette mise aux normes. Celle-ci ne peut se faire aux dépens des habitants ;
- une vraie prise en compte des enjeux environnementaux nécessite un développement des services publics assurant contrôle et prévention, comme ceux assurés par exemple les douanes ou les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes ;
- enfin, les services du Meeddm, qu'ils soient centraux ou territoriaux, jouent un rôle très important en matière d'expertise, de mesure, d'élaboration de politiques environnementales, de soutien à la décision publique ou de mise en œuvre des décisions du Grenelle, par exemple. Ceci nécessite de ne pas évacuer la question de leurs moyens.



2. Leur mode d'organisation et de fonctionnement engage la responsabilité publique en matière environnementale, par exemple :

- l'implantation des services publics doit aussi se réfléchir à partir du temps de déplacement nécessaire pour les atteindre ;
- la rénovation des bâtiments publics et leur mise aux normes énergétiques, ou encore concernant le désamiantage, doit se faire rapidement, dans l'intérêt des usagers et des salariés ;
- les politiques menées en matière de restauration collective, par exemple

dans les hôpitaux ou les écoles, sont autant de moyens de décliner une ambition en matière alimentaire (circuits courts, agriculture biologiques, ...)

- si l'environnement est un enjeu sociétal fort au niveau national, il l'est aussi au niveau local ! La gouvernance à 5 associant puissance publique, élus, représentants des salariés, des entreprises, et des associations doit donc aussi se décliner en territoires. Les marchés publics doivent comporter des clauses de conditionnalités sociales et environnementale ;
- Enfin, la réflexion autour des indicateurs

de développement intégrant des dimensions sociales, économiques et environnementale doit être poursuivie. Les expériences menées dans certains territoires par les services de l'INSEE méritent d'être encouragées.

Bien entendu, des politiques environnementales nécessitent des financements adaptés, au-delà de nos propositions générales de réforme de la fiscalité, la CGT est favorable à une fiscalité énergétique et environnementale, socialement acceptable.

L'aspiration des salariés à vivre et travailler dans un environnement sain et stable est forte. Ils ont leur mot à dire et doivent pouvoir disposer de droits nouveaux pour les exprimer.